

Livre généalogique du Lapin Club de France versus Livre généalogique cunicole LGC

Les livres généalogiques du Lapin Club de France – Sylvie DUPUCH

En ces moments difficiles où, malheureusement, nous ne pouvons pas nous rencontrer pour échanger autour de notre passion commune, l'élevage du lapin de race, il me semble essentiel de garder et d'entretenir ces liens très importants que nous avons su développer au cours des expositions et des réunions. Pensons déjà à faire naître les sujets pour la saison prochaine, pour nous retrouver enfin dès l'automne prochain autour de nos lapins présentés en expositions. Ne nous décourageons face à la situation actuelle, pensons ensemble à sauvegarder la diversité de notre patrimoine cunicole.

Plusieurs éleveurs se posent des questions sur les livres généalogiques, ceux que nous avons établis au Lapin Club de France et sur lesquels nous enregistrons des lapins et celui mis en place depuis peu par la Fédération Française de Cuniculture. Ce sont deux projets différents sur lesquels nous ne devons pas faire d'amalgame. Et, donc, à ce titre, je souhaite préciser à chacun le fonctionnement des livres généalogiques du Lapin Club de France :

Chaque éleveur ayant obtenu au moins une note 96 lors d'une exposition partenaire de la course aux points reçoit un legs provisoire renseigné avec la race du lapin et son identification, oreille droite et oreille gauche. Si, toujours dans des expositions partenaires, ce même lapin obtient soit 3 fois cette note 96, soit une note 96 et un grand prix d'honneur, meilleur sujet ou un grand prix d'exposition, soit une note de 97, soit un prix meilleur mâle du Lapin Club de France, il peut demander son legs définitif. Cette demande devra être accompagnée des legs provisoires et de la carte d'origine du lapin qui prouve qu'il en est l'éleveur-naisseur. Le lapin est inscrit alors dans le livre A, à titre initial ; l'éleveur reçoit le document définitif et des fiches de prospérité permettant de déclarer sa descendance. Pour chaque portée déclarée, il est établie une étiquette de descendance et les lapins de la portée auront besoin seulement d'une note 96, pour devenir légataires à leur tour, ils seront alors inscrits dans le livre B si l'un des parents est légataire, dans le livre C si les deux parents le sont. Si l'éleveur continue sa sélection, il peut réussir à avoir des sujets inscrits dans le livre G, la condition étant que les parents et les grands-parents soient tous inscrits dans le livre C. Des documents spécifiques sont envoyés par le secrétariat du Lapin Club de France à chacune de ces étapes.

Ces livres généalogiques regroupent donc des lapins sur un critère de qualité. Ce sont des sujets qui se rapprochent le plus possible du standard de la race. Les documents permettent à l'éleveur de bien gérer sa sélection et de se rapprocher le plus de l'excellence.

Le projet mis en place depuis quelques mois par la FFC est la création d'un livre généalogique recensant tous les lapins de toutes les races. Il se base aussi sur le volontariat et l'investissement des éleveurs. J'y vois un moyen intéressant de repérer les races menacées, point sur lequel nous devons tous travailler ensemble si nous ne voulons pas voir s'amenuiser notre patrimoine. Cet inventaire peut aussi être utilisé pour faciliter la recherche de reproducteurs ; connaître les différentes souches permet de limiter les problèmes de consanguinité.

Comme vous le voyez, les deux projets sont différents mais complémentaires. Chacun d'entre eux a le mérite d'exister et mon sentiment est qu'il ne faut négliger aucune piste pour la sauvegarde et la promotion de notre passion-loisir. Je vous attends investis dans ces entreprises et désireux de garantir la survie de notre patrimoine.

A vous revoir très bientôt.

Sylvie Dupuch, présidente du Lapin Club de France

Pourquoi un Livre généalogique cunicole ? Jeannine JEHL

Comme Sylvie DUPUCH, présidente du Lapin Club de France l'a parfaitement souligné, le projet « Livre généalogique cunicole », diffère des règles établies par le LCF, mais sont complémentaires et permettront à la cuniculiculture française d'assurer un avenir à la sélection de nos races de lapins, et tout particulièrement nos anciennes races françaises.

Le Livre généalogique cunicole, permettra non seulement d'aider nos races menacées en sélectionnant les lignées, mais favorisera également le partage, entre éleveurs, de reproducteurs ayant des critères de qualité, et ce ne seront pas uniquement les critères correspondant au Standard officiel, outil de base pour toutes les races, mais il servira également à repérer des lignées reproductrices intéressantes, et accessoirement à gérer la gestion de la santé des animaux.

Le concours du Lapin Club de France avec ses récompenses permettra toujours aux éleveurs de participer à la Course aux points. En parallèle, la FFC soutiendra les éleveurs participants à l'élaboration du Livre généalogique cunicole, avec, entre autres, l'attribution de Prix spéciaux.

Le Livre généalogique permettra également de faire une demande auprès du Ministère de l'Agriculture pour obtenir le titre d'OS -Organisme de sélection- pour les races cunicoles.

Ne pas inscrire nos races patrimoniales dans le Livres généalogique, serait perdre à jamais pour elles, la référence « pays d'origine : France » dans le patrimoine des races domestiques en Europe.

Echanger nos savoirs et nos pratiques, travailler en commun pour la pérennité de nos protégés, nous permettra de surmonter la crise actuelle qui va changer profondément nos vies, mais surtout de permettre à nos générations futures, de pouvoir non seulement pratiquer ce hobby, mais de pouvoir encore profiter d'une viande de qualité dans leurs assiettes.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer prochainement,

Prenez soin de vous, et restez en bonne santé

Jeannine JEHL, présidente de la Fédération Française de Cuniculiculture

